

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 9 JUIN 2023 - Session ordinaire

Le neuf juin deux mil vingt trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Candé sur Beuvron dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Candé sur Beuvron, sous la présidence de Stéphane Ledoux, Maire.

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 dont pouvoir : 3

Présents : Stéphane Ledoux, Serge Chollet, Nathalie Chavigny, Pierre Lecointre, Stéphanie Vasseur Staub, Véronique Habert, Brigitte Tévenot, Vincent Condé, Fanny Rivierre

Absents excusés : Jennifer Allory a donné pouvoir à Stéphanie Vasseur Staub, David Barré a donné pouvoir à Stéphane Ledoux, Christophe Crosnier a donné pouvoir à Pierre Lecointre, Alex Goujon, Audrey Arcourt, Pierre Beaussier

Date de la convocation : 30 mai 2023

Secrétaire de Séance : Nathalie Chavigny

ORDRE DU JOUR

* COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS

* BUDGET COMMUNAL

* DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1

* FONDS VERT

* 14 JUILLET - TARIF DU REPAS

* AFFAIRES DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner 2 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des Opérations Électorales.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, désigne Madame Jennifer Allory en qualité de membre titulaire et Madame Brigitte Tévenot en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des Opérations Électorales.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, d'apporter des modifications au budget communal pour l'équilibre réel du budget :

DÉPENSES			RECETTES				
FONCTIONNEMENT							
CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	OBJET	MONTANT		
	BP	2463536,54		BP	2 463 536,54		
		2 463 536,54			2 463 536,54		
INVESTISSEMENT							
CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT	CPTE	PROG.	OBJET	MONTANT
		BP	450889			BP	450 889,00
				1068	OPFI		-21027,05
				021	OPFI	Virement fonctionnement	21 027,05
			450 889,00				450 889,00

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS VERTS

Monsieur le Maire expose que des travaux répondant notamment aux mesures énergétiques seraient nécessaires dans les logements locatifs de la commune sis au 5 et 7 rue de la Cour Haute, que des devis ont été établis et qu'une demande de financement peut être présentée dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique - FONDS VERTS - mis en place par le Gouvernement, pour les bâtiments des collectivités.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour,

- décide de demander une aide financière dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique - FONDS VERTS -

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la prise en compte du dossier se rapportant aux travaux à réaliser dans les bâtiments locatifs communaux à déposer dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique - FONDS VERTS - mis en place par le Gouvernement, pour un montant total HT de 147819,42 €.

14 JUILLET - TARIF DU REPAS POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix du repas pour les personnes extérieures à la commune qui souhaitent participer au repas servi lors de la Fête Nationale du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, fixe le prix du repas servi aux personnes extérieures à la commune, à 12 €.

APPROLYS CENTR'ACHATS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à APPROLYS, organisme qui passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.), peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.

Monsieur le Maire expose que l'intérêt économique pour la commune de Candé sur Beuvron d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs et sollicite l'avis des élus présents sur la poursuite de l'adhésion.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, considérant l'intérêt économique pour la commune de Candé sur Beuvron d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, décide de poursuivre l'adhésion de la commune de Candé sur Beuvron au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, selon les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe, autorise Monsieur le Maire à signer le les documents nécessaires à la poursuite de l'adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et à recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune et d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

AFFAIRES DIVERSES

Tirage sort pour le jury d'assises 2024 : Thierry Rakowitsch - Xavier Couette - Bertrand Pusterle de Cidrac

ÉLECTION DE 3 DÉLÉGUÉS ET DE 3 SUPPLÉANTS APPELÉS À ÉLIRE LES SÉNATEURS

Sont désignés :

Délégués : Stéphane Ledoux, Jennifer Allory, Serge Chollet

Suppléants : Nathalie Chavigny, Pierre Lecointre, Fanny Rivierre

* PLACE DES CÈDRES

- Créer un espace terrasse en béton désactivé sur 2 rectangles pour la boulangerie, comme celle qui a été faite pour Ô Rendez-Vous
 - Sur les 2 rectangles restants, proposition de recréer pour remettre des végétaux et de la terre
- = avis favorable des membres présents

Ô Rendez-Vous : demande d'autorisation pour éclairage de la terrasse

= avis favorable (indiquer de mettre un câble pour tenir le filin)

* NOUVEAU CIMETIÈRE

Suite à l'abattage de châtaignier, l'idée de replanter 4 - 5 arbres devant le cimetière est émise

Demander un devis à Colin pour la réfection ou étanchéité des toitures des bâtiments, dont les murs sont salis par l'écoulement des toits

* TERRAIN RUE DES FICAUDIÈRES

Monsieur Cosson propose à la commune d'acheter la parcelle G 44 en partie - 1600 m² - pour 100000 €

= la commune n'est pas acheteuse

* ARRÊT BUS - LES CHÂTAIGNIERS

L'installation devrait se faire prochainement

* APPROLYS - Contrat électricité

Approlys propose de prolonger le contrat d'électricité pour l'année 2025.

Faut-il continuer l'adhésion auprès de Approlys ?

Considérant que Approlys a les compétences, notamment, pour l'aspect juridique des contrats, il est décidé de poursuivre l'adhésion de profiter de leur accompagnement et de leur demander de prolonger le contrat d'électricité en cours pour l'année 2025.

Fin de séance : 21 H 15